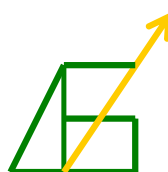


MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

-----

CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ET DES ETUDES ECONOMIQUES



CNSEE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \* Travail \* Progrès

-----

---

DIRECTION DES STATISTIQUES  
ECONOMIQUES

-----

SERVICE DES STATISTIQUES  
DU COMMERCE EXTERIEUR

-----

E-mail: [mathlhyb@yahoo.fr](mailto:mathlhyb@yahoo.fr)

Tél (242) 528-64-22 / (242) 405-50-77

**Innovations des statistiques officielles**

Présenté par : **Mathurin BAIKAYABE**

L'information statistique en tant que outil de travail et décision revêt un caractère curial pour les planificateurs du développement, les pouvoirs publics et les autres partenaires au développement quant à la prise de décision efficace dans les différents domaines socio-économiques.

A cet effet, pour être utile, elle doit être disponible, fiable, comparable, à jour et être diffusé à temps. Malheureusement dans les pays en voie de développement, les systèmes nationaux de statistiques ne remplissent quasiment pas les conditions citées ci-dessus du fait d'une part de l'absence d'un cadre juridique ou de la non application des textes existants, de l'insuffisance des ressources (matériel, personnel qualifié etc ...), du manque de la coordination et d'autre part de l'existence des mêmes attributions au sein des structures chargées de produire les statistiques sectorielles, ce qui est la source de disparité statistique.

La république du Congo n'échappe pas à ce constat. Son Système Statistique National est décentralisé et se compose comme suit :

- un organe central qui est le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques.
- Des structures statistiques autonomes évoluant dans les diverses administrations publiques et entreprises privées.

Ce Système Statistique National dispose pour son fonctionnement :

- d'une loi sur la statistique portant le N° 27/07/82. Celle-ci assortie de trois décrets et d'un arrêté servant de support pour l'application de cette loi.
- d'une commission Supérieure de la Statistique (CSS), organe de concertation et d'orientation.

Force est de constater que ces dispositions législatives se sont heurtées à des difficultés quant à leurs mises en application.

Avec l'avènement de la démocratie, la loi de la statistique du 27/07/82 n'est plus adaptée à l'environnement économique et social actuel où l'initiative est devenue la règle et les besoins à l'information se sont considérablement ramifiés.

La souscription du Congo à plusieurs engagements internationaux pour la réalisation des programmes de développement, on peut citer à titre indicatif les Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD), le cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté et le programme du système général de diffusion des données (SDGD) du FMI, ont suscités des réflexions sur la production et la disponibilité des statistiques crédibles et sur la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire capable d'assurer le développement des statistiques crédibles, complètes, harmonisées et utiles pour une prise décision efficiente.

C'est ainsi dans son programme pluriannuel du développement statistique (2008-2012) conçu en tenant compte des réflexions de l' AFRISTAT ( Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne), les cadres du centre National de la Statistique et des Etudes Economiques(CNSEE) ont suggéré d'une manière générale des innovations qui sont entre autres de :

- Créer une nouvelle loi, portant modification de la loi statistique du 27/07/1982 assortie des textes d'application y relatifs en tenant compte des principes fondamentaux des statistiques officielles adoptées en 1994 par la commission de la statistique des Nations Unies. *Le projet de la nouvelle loi existe mais n'est pas encore examiné par le gouvernement ;*
- Créer un nouveau décret établissant la commission supérieure de la statistique (CSS) en insérant la société civile comme membre à part entière du CSS. Les ministères membres du CSS doivent être représentés par des cadres supérieurs n'ayant pas trop de charges politico-administratives ;
- Financer les enquêtes par le budget public. Celui-ci doit être suffisant et régulier ;
- Doter le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, d'un cadre de coordination fonctionnel et les capacités institutionnelles pour la conduite efficace des activités statistiques ;
- Assurer l'harmonisation des outils statistiques utilisés par l'ensemble des producteurs ;
- ...

*Les actions à mener sont les suivantes :*

- Création d'un cadre réglementaire adéquat par l'achèvement de la nouvelle loi sur la statistique y compris les textes d'applications, du nouveau décret sur la commission Supérieure de la statistique (CSS) ..... ;
- Mise en place d'une nouvelle organisation des services statistiques, en rapport avec les missions du Système National statistique (SNS) ;
- Renforcement des capacités d'intervention du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques auprès des services sectoriels producteurs des données statistiques, par des recrutements des personnels compétents, la mise à disposition des ressources matérielles et financières appropriées, et des locaux convenables ;
- Collecte, centralisation et diffusion des nomenclatures, concepts et définitions statistiques utilisés par le service des statistiques officielles ;
- ...

*Résultats attendus sont les suivants ;*

- Les textes régissant l'activité statistique sont disponibles ;
- La CSS est mise en place et tient régulièrement ses réunions ;
- Les décrets d'application de la nouvelle nomenclature d'activité et de produits (NAP) élaborée par AFRISTAT, sont disponibles ;
- Les nomenclatures de définitions et concepts utilisés dans le cadre des travaux statistiques sont rassemblés dans un recueil et publiés ;

➤ ...

Pour aboutir à ces résultats, le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, principal acteur, aura besoin d'une assistance technique pour mettre en place une nouvelle infrastructure et d'un renforcement de ses capacités en ressources humaines tant qualitatives que quantitatives, afin de relever ce défis.

Toutes choses égales par ailleurs, ces innovations auront des effets au niveau des services statistiques relevant du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques tel est le cas du service des statistiques du commerce extérieur où les statistiques y relatives sont très importantes dans la conception des politiques économiques générales et commerciales. Elles contribuent aussi à l'élaboration des statistiques de la balance des paiements.

En effet, Au Congo, il existe plusieurs institutions administratives qui produisent les statistiques du commerce extérieur, avec quasiment les même attributions et qui sont sources de disparités statistiques.

Les innovations apportées seront d'abord :

La redynamisation du *Comité National de validation des données des statistiques du commerce extérieur mise en place par la note N°.....* Ce comité regroupe neuf(9) institutions qui sont associées à l'établissement des statistiques du commerce extérieur et dispose d'un comité technique (organe de concertation et d'orientation)

Ce Comité devrait avoir entre autre comme objectif :

- Etablir un protocole d'entente en délimitant avec précision les rôles et les responsabilités de chaque institution en ce qui concerne tous les aspects de la compilation, la production des statistiques et de la diffusion des statistiques officielles ;
- Définir une méthodologie appropriée devant conduire à l'harmonisation des nomenclatures, des définitions des concepts des statistiques douanières et celles issues des enquêtes supplémentaires auprès des entreprises ;
- Tenir des réunions de travail selon le chronogramme arrêté de commun accord ;
- Permettre à L'administration des douanes qui est considérée comme la principale source d'informations statistiques pour l'élaboration des statistiques des échanges internationaux des marchandises, d'automatiser la collecte des données à partir du logiciel sydonia++ en plaçant ce logiciel dans tous les bureaux principaux des douanes du territoire national. Ainsi la saisie se fera depuis la base et le traitement à Brazzaville à partir d'un serveur central. Cette automatisation de la saisie à partir de la base entraînera une diffusion de l'information à temps réel.
- Réaliser périodiquement des enquêtes supplémentaires auprès des entreprises pour rendre exhaustive les statistiques du commerce extérieur. En effet, au niveau des relevés douaniers certaines transactions pertinentes échappent aux contrôles douaniers ou sont

sous estimées. On note aussi une absence de certaines transactions à l'image de l'importation de l'électricité .....

- Permettre au centre National de la Statistique et des Etudes Economiques qui est la structure officielle (après la validation de ces données par le comité National de validation des données du commerce extérieur) d'utiliser le logiciel Eurotrace pour le traitement des statistiques douanières ainsi que les informations collectées au cours de l'enquête supplémentaire en vue d'établissement, de la gestion et de la publication des statistiques sur les échanges commerciaux par groupe de produits, par zones économiques et géographiques.

Ces données statistiques seront publiées dans les deux systèmes du commerce : spécial et général afin de satisfaire les attentes de la CEMAC , les institutions de Bretton Wood et autres utilisateurs.

Les actions à mener pour atteindre ces objectifs sont :

- *la redynamisation du Comité National de validation des données du commerce extérieur ;*
- *la conception d'une méthodologie de collecte.*

Les résultats attendus sont :

- Le protocole d'entente établi et les responsabilités de chaque institution connues ;
- Tous les bureaux principaux de douane sont dotés du logiciel sydonia ; automatisation de la saisie des données acquit ;
- Enquêtes supplémentaires auprès des entreprises réalisées périodiquement ;
- Tenues des réunions régulières ;
- Méthodologie établie ;
- Harmonisation des nomenclatures et définitions des concepts publiées ;
- Les tableaux statistiques conçus et les données publiées à temps selon les principes fondamentaux des statistiques officielle adoptés en 1994 par la commission des Nations Unies.

L'année 2008 est considérée pour le programme pluriannuel comme celle où le terrain institutionnel sera « déblayer », prouvant ainsi l'intérêt des pouvoirs publics pour l'outils statistique national.

Le Système National Statistique étant décentralisé, le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques s'occupera **de la coordination des activités statistiques, de l'harmonisation des nomenclatures et définitions des concepts, de la collecte et de la diffusion des données statistiques relatives à la comptabilité Nationale, de la conjoncture économique et sociale, ainsi que celles relatives aux conditions de vie des ménages pour la détermination de la pauvreté.**

Par contre les autres structures statistiques autonomes évoluant dans les diverses administrations publiques (sectorielle) telles que les statistiques agricoles, de la

santé seront élaborées par le Directions des Etudes et de la Planification des ministères sectoriels correspondants. Alors que celles relatives à la monnaie, finances publique, balance de paiement sont à la responsabilité conjointe du ministère de l'économie des finances et du budget et de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

Fait à Brazzaville, le 06 novembre 2008